





Thèse par articles : mode d'emploi

A côté de la <u>thèse classique</u> existe la <u>thèse par articles</u> qui permet d'intégrer des articles publiés ou prêts à être publiés dans des revues à comité de lecture reconnues dans le domaine disciplinaire de la thèse (en général trois articles au minimum).

Une thèse par articles n'est pas interdite en France ; Toutefois, elle nécessite un certain nombre de précautions au niveau du travail de rédaction du doctorant et au niveau de l'évaluation par les rapporteurs désignés pour examiner les travaux de thèse.

Le doctorant doit être l'auteur principal des articles, respecter les droits des co-auteurs et vérifier les droits de diffusion conformément au contrat établi avec l'éditeur de la revue.

La thèse par articles n'est pas une simple juxtaposition des articles mais doit mettre en évidence les liens entre ces articles et la démarche qui a été menée au cours du doctorat pour atteindre les objectifs fixés.

Même si les principaux résultats sont présentés sous forme d'articles publiés ou prêts à être publiés, le mémoire de thèse doit satisfaire aux exigences de l'exercice attendu dans le cadre d'un travail académique de niveau doctorat, à savoir constituer un ensemble cohérent et original et permettre d'apprécier la valeur individuelle du doctorant (part du travail personnel par rapport au travail collectif).

Le mémoire doit être **structuré** avec une introduction générale comprenant un positionnement de la contribution dans l'espace bibliographique, une présentation de chacun des articles qui doivent être conçus dans le but d'être un chapitre ou une partie de chapitre de la thèse, une partie analyse globale des résultats, une discussion générale et une conclusion.

Chaque article doit être présenté tel que soumis à la revue. Hors les articles le cas échéant, la thèse doit être rédigée en français sauf si une dérogation de rédiger en langue anglaise a été accordée (selon règlement de scolarité en cours).

Il appartient aux rapporteurs de juger si le manuscrit de thèse respecte les exigences de qualité attendues d'un travail de thèse (valeur scientifique et contribution personnelle).

Les rapporteurs ne doivent pas être co-auteurs des articles intégrés dans le mémoire de thèse, ni avoir déjà publié avec le doctorant.